



BEVACIZUMAB

Ce traitement comprend l'administration par perfusion intraveineuse via la chambre implantable d'un médicament : **Bévacizumab** (Avastin®).
Ce médicament peut être prescrit seul ou en association avec une chimiothérapie.

Cette cure sera répétée tous les 15 ou 21 jours. Il faudra faire un bilan biologique de contrôle 48h avant la cure suivante.

Surveillez régulièrement la peau en regard de la chambre implantable et informez l'équipe médicale en cas de rougeur, de gonflement ou de douleur.

EFFETS SECONDAIRES

1. Hypertension artérielle

Augmentation de la tension artérielle, maux de tête, sensation de malaise, vertige, palpitations, bourdonnements d'oreille : Limitez la consommation de sel, dormez la tête surélevée avec un oreiller par exemple. La tension artérielle sera surveillée avant et après le traitement. Un traitement pourra vous être prescrit si nécessaire.

2. Toxicité rénale

Présence de protéines dans les urines, gonflements, tiraillements, lourdeurs des membres : Préférez une bonne hydratation (au moins 2L par jour), surveillez l'élimination des urines. Une analyse d'urine sera effectuée avant chaque perfusion.

3. Cicatrisation

Retard de cicatrisation des plaies, principalement postopératoire : un délai sera respecté après (et avant) chirurgie majeure. En cas d'intervention chirurgicale programmée, votre médecin ou votre dentiste doivent être tenus au courant de votre traitement.

4. Accident embolique

Thrombose, Phlébite ou Embolie, qui peuvent se manifester par rougeur, chaleur, gonflement ou douleur d'une jambe, essoufflement inhabituel ou douleur thoracique : Si vous avez déjà eu des caillots sanguins dans les veines ou les artères, ou si vous avez un traitement anti-coagulant, parlez-en à votre médecin avant le traitement. Conserver une activité physique régulière, adaptée à votre état général à titre préventif. Porter des bas de contention s'ils vous ont été prescrits. Prévenez immédiatement votre médecin en cas de symptômes inhabituels.

REMARQUES GÉNÉRALES



Les effets secondaires sont propres à chaque molécule. Ils sont variables selon chaque individu et diffèrent selon la dose, le rythme d'administration et les médicaments associés.

IL EST ESSENTIEL D'INFORMER PRÉCISÉMENT VOTRE MÉDECIN TRAITANT ET L'ÉQUIPE MÉDICALE DE TOUT CE QU'IL VOUS ARRIVE.

Votre médecin traitant est une personne clef dans votre parcours de soins. Il pourra vous soutenir, vous accompagner, vous soulager. Il sera régulièrement tenu informé de votre parcours de soins personnalisé et pourra participer à votre propre information.

Cette fiche d'information rédigée par le comité de rédaction du site Internet de la FFCD est destinée à servir de support aux explications données par votre médecin sur la toxicité des protocoles. Volontairement simple, elle peut contenir des imprécisions ou des omissions.

CONSEILS GÉNÉRAUX



L'activité sportive est conseillée voire souhaitable, selon vos capacités.



Votre traitement ne peut être pris lors d'une grossesse ou de l'allaitement. Une contraception efficace doit impérativement être utilisée pendant toute la durée de votre chimiothérapie.



Sauf contre-indication ou régime particulier, votre alimentation doit être variée et équilibrée. Évitez les aliments trop chauds, trop froids ou irritants.



Buvez beaucoup d'eau, au moins 1,5 – 2L par jour.



La consommation de tabac et alcool est fortement déconseillée. Si vous souhaitez engager un sevrage, parlez-en à votre médecin.



Une protection solaire à haut indice UV est recommandée (chapeau, vêtements « couvrants », crème), surtout en cas de traitement comprenant du 5FU.



Évitez la conduite automobile pendant la cure. Pendant l'intercure, d'autres médicaments peuvent représenter une contre-indication à la conduite, parlez-en à votre médecin.



Pensez à prendre vos médicaments et vos ordonnances lors de vos déplacements.



Lavez-vous régulièrement les mains, pour limiter le risque d'infection.



Les vaccinations sont autorisées la plupart du temps, voire recommandés pendant votre chimiothérapie. Cependant certaines sont formellement contre-indiquées, parlez-en à votre médecin.



Évitez l'automédication. Ne prenez pas, sans avis médical préalable, de médicaments disponibles librement et sans ordonnance, de tisanes ou de plantes, qui peuvent interagir avec votre traitement. Informez votre médecin traitant de votre protocole de chimiothérapie (par cette fiche et votre carnet de liaison éventuel) et inversement, informez l'équipe médicale de tout nouveau traitement mis en place par votre médecin traitant.